

## REGLEMENT D'EXAMENS ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES (REMCC)

ETABLI CONFORMEMENT AU DOSSIER D'ACCREDITATION DELIVRE PAR LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LICENCE  
mention GESTION  
Business et Management

formation initiale

Règlement adopté par la Commission de formation et de la vie universitaire du 24/09/2024 et du conseil de composante du 16/09/2024.

Le présent règlement d'examens et modalités de contrôle des connaissances est applicable à tous les étudiants inscrits dans ce diplôme pour l'année universitaire 2024-2025.

*Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières ; les épreuves pourront notamment être organisées à distance si la situation sanitaire l'exigeait.*

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et L. 711-1;
- Vu la délibération n° D2023-07-09-sco du 04 juillet 2023 portant approbation par le conseil d'administration la charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3;
- Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3;
- Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3;
- Vu la délibération du 23 octobre 2018 portant approbation par le CA de l'université des statuts de l'iaelyon,
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

# Table des matières

I.	ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS .....	3
A.	Présentation de la formation .....	3
B.	Inscription administrative .....	3
A.	Inscription Pédagogique : TD, Options, Elearning, Conférences, Séminaires internationaux, Business game ....	3
II.	DEROULEMENT DE LA FORMATION .....	4
A.	Assiduité .....	4
B.	Mission de Professionnalisation.....	5
C.	Rupture de la mission de professionnalisation : .....	5
D.	Discipline .....	5
III.	CONTROLE DES CONNAISSANCES.....	6
A.	Contrôle continu intégral .....	6
B.	Aménagements des examens pour les étudiants en situation de handicap .....	6
C.	Aménagements des contrôles de connaissances en cas de circonstances sanitaires particulières : .....	6
D.	Evaluation de la mission de Professionnalisation .....	6
E.	Aménagements des contrôles de connaissances pour les étudiants dispensés d'assiduités .....	7
F.	Point de bonifications .....	7
IV.	OBTENTION DU DIPLOME.....	8
A.	Capitalisation et compensation.....	8
B.	Délibération du jury .....	9
V.	RECOURS ADMINISTRATIF GRACIEUX .....	9
VI.	ANNEXES.....	10
A.	Maquettes .....	10
B.	Liste des motifs d'absences recevables .....	10
C.	Motifs pour bénéficier d'une dispense d'assiduité et / ou d'un changement de groupes.....	10
D.	Planning des stages .....	11

# I. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

## A. Présentation de la formation

La Licence est organisée sur 6 semestres indépendants et se décline en 5 parcours :

- a) *Un parcours général accessible dès la 1<sup>ère</sup> année, nommé :*  
Parcours Gestion et Management (Lyon et Bourg)
- b) *Un parcours en anglais accessible dès la 1<sup>ère</sup> année, nommé :*  
Parcours Business et Management
- c) *Deux parcours à vocation professionnalisante accessibles dès la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année sur sélection, nommés :*  
Parcours Comptabilité Contrôle Audit (CCA)  
Parcours Management des équipes, qualité et développement durable (MEQ2D)
- d) *Un parcours destiné à des étudiants n'ayant pas fait de gestion*  
Parcours Complément d'Etudes en Gestion (CEG) (Bourg)

Pour tous les parcours, le départ à l'étranger, facultatif ou obligatoire, dans le cadre des échanges internationaux, s'effectue selon les conditions du Service des relations Internationales et est soumis en dernier lieu à l'autorisation de la Directrice de l'IAE au vu des résultats universitaires.

Le Parcours Business et Management est composé de 6 semestres ainsi planifiés :

Semestres 1, 3, 5 : septembre à décembre

Semestre 2, 4, : Janvier à mai et mai à août (mission de professionnalisation)

Semestre 6 : Janvier à février et Mars à août (mission de professionnalisation)

## B. Inscription administrative

L'inscription administrative et pédagogique est obligatoire et annuelle dans le respect du calendrier fixé par l'université. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à suivre les cours ni à passer les examens.

A défaut d'une régularisation d'un impayé sur inscription dans les délais fixés par l'agent comptable de l'Université, les notes ne peuvent pas être saisies, le jury ne délibère ni sur le semestre et ni en fin de cursus et la délivrance du diplôme est empêchée.

### A. Inscription Pédagogique : TD, Options, Elearning, Conférences, Séminaires internationaux, Business game ...

L'inscription dans un groupe est définie en début de semestre par le service du parcours, qui est également seul compétent pour en modifier la composition durant le semestre.

En cas de changement de groupe, seul le service de scolarité concerné est habilité à permettre le changement en fonction des effectifs. Le service d'accueil du parcours concerné délivrera à l'étudiant une autorisation, qu'il devra remettre à l'enseignant pour être admis dans son groupe.

Les motifs susceptibles d'être invoqués pour changer de groupes sont présentés en annexe.

L'inscription à d'autres formations au sein même de l'Université n'entraîne pas une modification systématique d'affectation de groupe. L'étudiant doit déposer une demande de changement de groupe.

## II. DEROULEMENT DE LA FORMATION

### A. Assiduité

La présence est obligatoire à toutes les séances de cours, d'examens et de projets tuteurés.

L'attribution d'une note de contrôle continu dans une matière est conditionnée par l'assiduité de l'étudiant.

Les étudiants qui ne satisfont pas à ces obligations ne pourront valider la matière et donc ni le semestre, ni l'année en cours.

En cas d'absence dûment justifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant doit passer une épreuve de remplacement dans un délai d'un mois.

En cas d'absence même justifiée à l'épreuve de remplacement, l'étudiant est ajourné au semestre et au diplôme.

Pour toute absence injustifiée à une épreuve d'une matière, quelle qu'en soit la nature (contrôle continu, épreuve intermédiaire, épreuve orale, épreuve écrite), l'étudiant sera déclaré ajourné pour cette matière.

### Absences et Justificatifs

Toutes les absences doivent être justifiées au secrétariat puis à l'enseignant au plus tard 8 jours après le 1er jour de l'absence. La liste des justificatifs recevables est présentée en annexe. Une absence est considérée comme non justifiée si l'une des conditions suivantes est remplie :

- le justificatif n'a pas été présenté à la scolarité sous 8 jours,
- le justificatif présenté n'est pas dans la liste des justificatifs recevables en annexe.

Au-delà de 3 demi-journées d'absence de cours non justifiées, au cours d'un même semestre, l'étudiant pourra se voir interdire d'examen par le responsable pédagogique.

### Dispense d'assiduité

Conformément à l'[article L611-11](#) du code de l'éducation, des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières sont prévus par les établissements d'enseignement supérieur, dans des conditions fixées par décret, afin de permettre aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, aux étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième partie du code de la défense, aux étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique mentionné à l'[article L. 120-1 du code du service national](#) ou un volontariat militaire prévu à l'article L. 121-1 du même code, aux étudiants exerçant une activité professionnelle et aux étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires de concilier leurs études et leur engagement.

Les étudiants qui bénéficient de cet aménagement sont dispensés d'assiduité aux travaux dirigés et cours magistraux et n'obtiennent aucune note de TD.

Les étudiants souhaitant bénéficier d'un aménagement des études déposent au secrétariat une demande écrite au responsable pédagogique accompagnée des pièces justificatives au plus tard 15 jours après le début des cours magistraux.

## B. Mission de Professionnalisation

La mission de professionnalisation est une période de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme et de favoriser son insertion professionnelle.

Pendant sa mission de professionnalisation, l'étudiant est encadré par un tuteur universitaire (le responsable du parcours ou un enseignant référent désigné par le responsable pédagogique) pour la validation des missions et par un tuteur dans l'entreprise ou l'organisation d'accueil (Maître d'apprentissage dans le cadre d'un contrat d'apprentissage).

L'étudiant remplira une mission spécifique, préalablement validée par le responsable pédagogique et prendra en charge tout ou partie d'un projet défini par la structure d'accueil (selon le parcours de l'étudiant, les modalités de validation étant explicitées dans le livret de stage).

La mission de professionnalisation obligatoire peut prendre différentes formes telles que stage, contrat à durée déterminée, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, voire création d'entreprise.

La période de professionnalisation doit être effectuée en dehors des semaines de cours, de TD et d'examens sauf dérogation expresse du ou de la responsable pédagogique.

La durée minimale obligatoire de la mission de professionnalisation est conforme au calendrier des stages remis en annexe. Elle est effectuée en une fois dans une seule et même structure (entreprise privée, entreprise publique ou association).

Semestre 4 : La mission de professionnalisation peut être faite, au choix de l'étudiant, en France ou à l'étranger.

Semestre 6 : La mission de professionnalisation devra obligatoirement être réalisée à l'étranger (sauf dérogation accordée par le responsable pédagogique)

Des dispositions particulières (durée de la mission, période de la mission, obligation de la réaliser à l'étranger) s'appliquent aux étudiants qui réalisent leur semestres 5 et 6 dans une université partenaire à l'étranger afin de répondre aux spécificités de leur parcours.

Les étudiants qui effectueront leur L3 en échange dans une université partenaire ne seront pas exemptés de stage. Ils pourront sur demande individuelle aux responsables pédagogiques avec justificatifs à l'appui demander un assouplissement de la durée du stage si le calendrier universitaire de leur université d'échange ne leur permet pas d'effectuer les 3 mois requis.

## C. Rupture de la mission de professionnalisation :

**En cas de rupture anticipée d'une convention, la durée minimum pour valider la mission de professionnalisation doit être conforme au calendrier des stages remis en annexe.**

## D. Discipline

Conformément aux articles R-811-11 et suivants du code de l'éducation, sont sanctionnés et peuvent faire l'objet d'une procédure disciplinaire :

- toute fraude ou tentative de fraude commise notamment à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours
- tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université

### III. CONTROLE DES CONNAISSANCES

La charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3 a pour objet de présenter l'organisation des examens, la composition et le rôle du jury ainsi que les modalités de communication des résultats et les voies de recours. La charte précise les droits et devoirs des étudiants.

#### A. Contrôle continu intégral

La vérification des aptitudes et des connaissances s'effectue chaque année par contrôle continu intégral et régulier (épreuves écrites, épreuves orales ou réalisation de dossiers, etc.) dans le cadre des cours.

La répartition des modalités de contrôle est définie en Annexe et énoncée par chaque enseignant en début de cours en accord avec le responsable pédagogique du diplôme.

Les matières évaluées en contrôle continu intégral comprennent au minimum deux évaluations différentes dont au moins une individuelle.

Les épreuves sont organisées pendant et en fin de semestre.

#### B. Aménagements des examens pour les étudiants en situation de handicap

Conformément aux articles L. 123-4-2 et D. 613-26 du code de l'éducation, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement spécifique lors des épreuves. La demande doit être effectuée auprès de la Médecine Préventive avant le 15 octobre pour le semestre impair et avant le 20 février pour le semestre pair.

Si vous présentez un handicap (du fait de troubles moteur, sensoriel, psychique, de maladie d'organe, de troubles intellectuels et cognitifs, de troubles du langage et de la parole,..) ou un problème de santé nécessitant des dispositions particulières, il est conseillé, dès le début d'année, ou dès les inscriptions de vous faire connaître auprès du médecin du service de santé étudiant Tél. : 04 78 78 79 83 – [sse@univ-lyon3.fr](mailto:sse@univ-lyon3.fr) qui établira un certificat d'aménagement à destination des services de scolarité et de vous faire accompagné.e par le pôle handicap de l'université Tél. : 04 26 31 86 56 ; [handicap@univ-lyon3.fr](mailto:handicap@univ-lyon3.fr).

#### C. Aménagements des contrôles de connaissances en cas de circonstances sanitaires particulières :

Selon l'Article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014: «Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique».

#### D. Evaluation de la mission de Professionnalisation

Semestre 4 : La mission de professionnalisation donne lieu à une évaluation fin juin de la part du tuteur en entreprise permettant l'attribution d'un crédit.

Semestre 6 : La mission de professionnalisation donne lieu à la rédaction d'un rapport.

La note est composée à 75% note de rapport écrit et à 25% de l'appréciation de l'entreprise.

Les notes de la mission de professionnalisation et du rapport sont validées par l'enseignant, seul compétent en l'espèce.

Le rapport doit absolument être remis au plus tard fin juin (date précisée chaque année) sauf dérogation accordée par le responsable pédagogique. A défaut, la mission de professionnalisation ne sera pas validée.

L'étudiant qui n'obtient pas au moins 10/20 à la mission de professionnalisation ne peut capitaliser le semestre 6 et obtenir sa licence.

## E. Aménagements des contrôles de connaissances pour les étudiants dispensés d'assiduités

Les étudiants en dispense d'assiduité ne passent que l'épreuve individuelle affectée de la totalité des crédits de la matière. Dans le cas où la matière ne comporte qu'un TD, ce dernier peut être remplacé par une épreuve individuelle ou un dossier affecté du même nombre de crédits.

## F. Point de bonifications

Des points de bonification peuvent être attribués aux étudiants engagés :

- dans un **projet collectif** : les projets collectifs doivent comporter des objectifs précis et être validés par le Responsable pédagogique du diplôme.
- dans une **activité sportive** : l'étudiant désirant faire du sport doit se présenter au début d'année universitaire au service des sports afin de se faire enregistrer pour les 2 semestres.
- Dans une **activité culturelle** : les modalités d'inscription dans les ateliers culturels seront précisées dès la rentrée universitaire par le secrétariat en charge du diplôme.
- Dans une activité d'engagement solidaire en lien avec le pôle handicap.

Les conditions d'octroi des bonifications sont cadrées par délibération du conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 mise à jour annuellement concernant le régime unifié des activités bonifiées.

L'attribution d'une bonification est soumise à une évaluation et dépend de l'assiduité de l'étudiant, qui est contrôlée. Tous les points supérieurs à 10/20 seront comptabilisés avec un coefficient 2 et ajoutés au total général du semestre concerné.

Toutefois, le nombre de points cumulés au titre d'un même semestre ne peut être supérieur à 20 points

La note de bonification est capitalisable dans le cas d'un redoublement dans le même ou dans un autre diplôme. La bonification est liée au semestre d'étude pour le projet collectif, les activités sportives, les ateliers culturels et les séminaires d'entrepreneuriat

## IV. OBTENTION DU DIPLOME

### A. Capitalisation et compensation

#### Validation des matières, des UE, du semestre, d'une année

Par délibération du conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3, le système repose sur la notion de capitalisation des crédits ECTS par matière. Les crédits sont automatiquement acquis si l'étudiant a obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 sur l'ensemble des notes de la matière.

La validation du semestre s'obtient dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne au moins égale à **10/20** entre toutes les Unités d'Enseignements du semestre.

Une année peut s'obtenir par compensation entre les deux majeures et entre les deux mineures. Il y a compensation entre majeure fondamentale et majeure transversale.

Une année est validée dès lors que l'étudiant a obtenu les deux semestres constituant cette année, **soit de manière distincte ou par compensation (entre matières de la majeure et entre matières de la mineure, entre les deux majeures d'une même année ou entre les deux mineures d'une même année).**

Lorsqu'une UE est constituée d'une mission de professionnalisation, la note minimale permettant de valider le semestre est fixée à 10/20 **ou l'obtention du (ou des) crédit(s) y attendant.**

Lorsqu'un semestre n'est pas validé, l'étudiant a tout de même la possibilité de valider une ou deux des trois unités d'enseignement : il suffit pour cela qu'il ait obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 entre toutes les matières de l'UE (après application des coefficients). Toutes les matières faisant partie de l'UE acquise sont alors validées définitivement et les crédits correspondants capitalisés et ces matières ne peuvent pas être repassées.

Lorsqu'une UE n'est pas validée, les matières de cette UE pour lesquelles l'étudiant a obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 sont par défaut validées. Les crédits correspondants sont donc acquis.

Les matières pour lesquelles l'étudiant n'a pas obtenu les crédits ECTS ne sont pas acquises.

Pour toute épreuve repassée, la note acquise remplace automatiquement la note précédemment obtenue.

#### Titre de DEUG et Grade de Licence

Pour obtenir le titre de DEUG, l'étudiant doit avoir validé les 120 crédits des semestres 1 à 4.

Les étudiants se voient délivrer le titre de DEUG correspondant à la mention de la Licence préparée.

Le titre de DEUG peut être édité à la demande de l'étudiant.

Le grade de licence s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignements constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites au paragraphe 4 du présent régime d'examens. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme.

## B. Délibération du jury

Les relevés de notes seront notifiés aux étudiants chaque fin de semestre, après la délibération du jury. Les notes provisoires peuvent être communiquées par l'enseignant sous sa propre responsabilité.

Lors de la délibération d'un semestre ou d'une année, le jury peut accorder une Délibération Spéciale du Jury (DSJ) pour le semestre ou l'année considéré. Une DSJ permet d'obtenir tous les crédits ECTS des matières du semestre. La moyenne réelle sera conservée.

Dans le cadre d'une VAE, aucune mention ne sera accordée en cas d'obtention du diplôme dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience.

## V. RECOURS ADMINISTRATIF GRACIEUX

Lorsque l'administration prend une décision qui est défavorable à l'étudiant, celui-ci peut lui demander de revoir sa décision par un recours administratif qui peut être gracieux ou hiérarchique, selon qu'il s'adresse directement à la personne qui a pris la décision ou à son supérieur hiérarchique.

Les recours gracieux sont à adresser à l'attention de la Directrice Générale de l'iaelyon et à envoyer à l'adresse suivante : [recoursiaelyon@univ-lyon3.fr](mailto:recoursiaelyon@univ-lyon3.fr)

Les recours doivent être motivés (expliquer les raisons de droit et les faits qui vous conduisent à contester la décision).

Une copie de la décision contestée est à joindre, ainsi que tous les documents jugés utiles pour faire réviser la décision.

Le délai pendant lequel une décision administrative peut être contestée est de 2 mois, à partir de la date de la décision.

Contrairement au principe général "Silence vaut accord", le silence gardé pendant plus de 2 mois sur un recours administratif par l'autorité administrative vaut décision de rejet.

## VI. ANNEXES

### A. Maquettes

### B. Liste des motifs d'absences recevables (étudiants en formation initiale)

- Pour maladie avec certificat médical original
- Pour participation au fonctionnement de l'établissement (CFVU, CR, CA, Conseil de discipline – élus) et étudiant ayant une fonction élective (qui participe à un syndicat).
- Pour mariage ou pacs de l'étudiant<sup>1</sup>.
- Pour décès d'un proche<sup>2</sup>
- Pour maternité.
- Pour la naissance ou adoption d'un enfant<sup>3</sup>.
- Pour la garde d'enfant malade de moins de 16 ans avec certificat médical.
- Pour concours de la fonction publique, passage du permis de conduire, passage du code de la route.
- Pour les fêtes religieuses légales (conformément à la circulaire du ministère de l'enseignement supérieure et de la recherche).
- Pour les accidents de la vie avec constat de police à l'appui.
- Pour compétitions sportives Lyon 3.
- Pour passage d'examen d'une autre composante de l'université Jean Moulin Lyon 3.
- Pour passage du test SIM, TOEFL ou TOEIC

Cas particuliers : Faire une demande écrite au responsable pédagogique.

### C. Motifs pour bénéficier d'une dispense d'assiduité et / ou d'un changement de groupes (étudiants en formation initiale)

Conformément à Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et conformément à l'article L611-1 du code de l'éducation, les motifs susceptibles d'être invoqués pour changer de groupes de TD ou sont :

- sportifs de haut niveau (et contraintes de sport donnant lieu à des compétitions FNSU)
- artistes de haut niveau,
- étudiants salariés (travaillant plus de 10h par semaine pour une dispense partielle, travaillant plus de 60h par mois<sup>4</sup> pour une dispense totale),
- étudiants en situation de handicap (Conformément à la circulaire 2011-220 du 27 décembre 2011),
- étudiants à besoins éducatifs particuliers,
- étudiants en situation de longue maladie,
- étudiants entrepreneurs,
- étudiants chargés de famille,
- femmes enceintes,

---

<sup>1</sup> Quatre jours.

<sup>2</sup> Cinq jours pour le décès d'un enfant, Trois jours pour le décès du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, du concubin, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur. Un jour pour le décès de grands-parents.

<sup>3</sup> Trois jours.

<sup>4</sup> Correspondant au volume horaire ouvrant droit à la sécurité sociale, article R313-12 du code de sécurité sociale.

- étudiants engagés dans plusieurs cursus,
- étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association,
- étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième partie du code de la défense,
- étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique mentionné à l'article L. 120-1 du code du service national ou un volontariat militaire prévu à l'article L. 121-1 du même code,
- étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

#### D. Calendrier des stages

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_ REGIME NORMAL

SEMESTRE 1																
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée		Nb Pts
	UE1 -															
UE1	Principles of management	24	15	39	50									50		5
	Comptabilité générale 1	24	15	39	50									50		5
	UE2 -															
UE2	Probabilités et statistiques pour la gestion	24	15	39	40									40		4
	Macroéconomie	24	15	39	40									40		4
	Culture numérique et outils bureautiques		15	15	20									20		2
	<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>75</b>	<b>171</b>	<b>200</b>									<b>200</b>		<b>20</b>

SEMESTRE 2																
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée		Nb Pts
	UE1 -															
UE1	Introduction générale du droit	24	15	39	50									50		5
	Business English I: introduction to main business functions	10	12	22	30									30		3
	UE2 -															
UE2	English communication skills 1		15	15	10									10		1
	LV2		15	15	10									10		1
	<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>57</b>	<b>91</b>	<b>100</b>									<b>100</b>		<b>10</b>

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_ REGIME NORMAL

SEMESTRE 2																
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée		Nb Pts
	UE1 -															
	Introduction to project management	24	15	39	40									40		4
	Comptabilité générale 2	24	15	39	40									40		4
	Responsible management practices	12	8	20	30									30		3
	UE2 -															
	Analyse pour l'optimisation	24	15	39	40									40		4
	L'entreprise et son système d'information	12	15	39	40									40		4
	Insight into the corporate world: company visit		15	15	10									10		1
	<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>83</b>	<b>191</b>	<b>200</b>									<b>200</b>		<b>20</b>

SEMESTRE 2																
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée		Nb Pts
	UE1 -															
	Business law	24	15	39	50									50		5
	Business English II: doing business in the global economy	10	12	27	30									30		3
	UE2 -															
	English communication skills 2		15	15	10									10		1
	LV2		15	15	10									10		1
	<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>57</b>	<b>96</b>	<b>100</b>									<b>100</b>		<b>10</b>

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_ REGIME NORMAL

SEMESTRE 3															
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 -														
	Principles of marketing	24	15	39	50									50	
	Analyse financière	24	15	39	50									50	
UE2	UE2 -														
	Analyse de données	24	15	39	50									50	
	Management des systèmes d'information 1	24	15	39	50									50	
<b>TOTAL</b>		<b>96</b>	<b>60</b>	<b>156</b>	<b>200</b>									<b>200</b>	<b>20</b>

SEMESTRE 3															
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 -														
	Droit social	24	15	39	40									40	
	Micro-économie et théorie des jeux	20	15	35	30									30	
UE2	UE2 -														
	English communication skills 3		15	15	10									10	
	LV2		15	15	10									10	
	Group projects		15	15	10									10	
<b>TOTAL</b>		<b>44</b>	<b>75</b>	<b>119</b>	<b>100</b>									<b>100</b>	<b>10</b>

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_ REGIME NORMAL

SEMESTRE 4																
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée		Nb Pts
UE1	UE1 -															
	Marketing strategy implementation	12	15	27	30									30		3
	International business	24	15	39	40									40		4
UE2	UE2 -															
	Techniques et outils de mise en œuvre	12	15	27	30									30		3
	Analyse des coûts	12	8	20	30									30		3
	Introduction to Human Ressource Management	24	15	39	40									40		4
	<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>76</b>	<b>172</b>	<b>200</b>									<b>200</b>		<b>20</b>

SEMESTRE 4																
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée		Nb Pts
UE1	UE1 -															
	Economie industrielle	16		16									30		30	3
	Introduction to supply chain management	12	8	20	20									20		2
	Management des systèmes d'information 2		15	15	10									10		1
UE2	UE2 -															
	English communication skills 4		15	15	10									10		1
	LV2		15	15	10									10		1
	Group projects		15	15	10									10		1
	Stage									20						1
	<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>68</b>	<b>96</b>	<b>60</b>					<b>20</b>				<b>30</b>		<b>10</b>

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_ REGIME NORMAL

SEMESTRE 5																
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée		Nb Pts
UE1	UE1 -															
	Strategic diagnosis	18	12	30	30									30		3
	Organizational behaviour	24	15	39	40									40		4
	Data collection for marketing and management	18	18	36	30									30		3
	Sales management	24	15	39	40									40		4
UE2	UE2 -															
	Stock valuation	12	8	20	30									30		3
	Management and accounting control	12	8	20	30									30		3
	<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>76</b>	<b>184</b>	<b>200</b>									<b>200</b>		<b>20</b>

SEMESTRE 5																
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée		Nb Pts
UE1	UE1 -															
	Principles of continuous improvement	12	8	20	40									40		4
	Social responsibility and business Ethics	12	8	20	30									30		3
UE2	UE2 -															
	Guest lectures	15		15								20		20		2
	LV2		15	15	10									10		1
	<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	<b>70</b>	<b>80</b>							<b>20</b>		<b>100</b>		<b>10</b>

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_ REGIME NORMAL

SEMESTRE 6																
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée		Nb Pts
UE1	UE1 - International HRM and cross-cultural management	24	15	39	50									50		5
	Digital marketing	24	15	39	50									50		5
UE2	UE2 - Entrepreneurship and innovation	24	15	39	50									50		5
	Audit	12	8	20	50									50		5
TOTAL		84	53	137	200									200		20

SEMESTRE 6																
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS	
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2			
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée		Nb Pts
UE1	UE1 - Digitalisation of business processes	24	15	39	30									30		3
	Guest lectures	12		12							20			20		2
	LV2		15	15	10									10		1
	Stage									80						4
TOTAL		36	30	66	40					80		20		60		10

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_DISPENSE D'ASSIDUITE

SEMESTRE 1															
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 -														
	Principles of management	24		24						100					5
	Comptabilité générale 1	24		24						100					5
UE2	UE2 -														
	Probabilités et statistiques pour la gestion	24		24						80					4
	Macroéconomie	24		24						80					4
	Culture numérique et outils bureautiques									40					2
	<b>TOTAL</b>	<b>96</b>		<b>96</b>						<b>400</b>					<b>20</b>

SEMESTRE 1															
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 -														
	Introduction générale du droit	24		24						100					5
	Business English I: introduction to main business functions	10		10						60					3
UE2	UE2 -														
	English communication skills 1									20					1
	LV2									20					1
	<b>TOTAL</b>	<b>34</b>		<b>34</b>						<b>200</b>					<b>10</b>

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_ DISPENSE D'ASSIDUITE

SEMESTRE 2															
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 - Introduction to project management	24		24						80					4
	Comptabilité générale 2	24		24						80					4
	Responsible management practices	12		12						60					3
UE2	UE2 - Analyse pour l'optimisation	24		24						80					4
	L'entreprise et son système d'information	12		12						80					4
	Insight into the corporate world: company visit									20					1
	<b>TOTAL</b>	<b>96</b>		<b>96</b>						<b>400</b>					<b>20</b>

SEMESTRE 2															
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 - Business law	24		24						100					5
	Business English II: doing business in the global economy	10		10						60					3
UE2	UE2 - English communication skills 2									20					1
	LV2									20					1
	<b>TOTAL</b>	<b>34</b>		<b>34</b>						<b>200</b>					<b>10</b>

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_ DISPENSE D'ASSIDUITE

SEMESTRE 3															
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 -														
	Principles of marketing	24		24						100					5
	Analyse financière	24		24						100					5
UE2	UE2 -														
	Analyse de données	24		24						100					5
	Management des systèmes d'information 1	24		24						100					5
<b>TOTAL</b>		<b>96</b>		<b>96</b>						<b>400</b>					<b>20</b>

SEMESTRE 3															
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 -														
	Droit social	24		24						80					4
	Micro-économie et théorie des jeux	20		20						60					3
UE2	UE2 -														
	English communication skills 3									20					1
	LV2									20					1
	Group projects									20					1
<b>TOTAL</b>		<b>44</b>		<b>44</b>						<b>200</b>					<b>10</b>

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_ DISPENSE D'ASSIDUITE

SEMESTRE 4															
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 - Marketing strategy implementation	12		12					60						3
	International business	24		24					80						4
	Finance	12		12					60						3
UE2	UE2 - Techniques et outils de mise en œuvre	12		12					60						3
	Analyse des coûts	12		12					60						3
	Introduction to Human Ressource Management	24		24					80						4
	<b>TOTAL</b>	<b>96</b>		<b>96</b>					<b>400</b>						<b>20</b>

SEMESTRE 4															
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 - Economie industrielle	16		16					60						3
	Introduction to supply chain management	12		12					40						2
	Management des systèmes d'information 2								20						1
UE2	UE2 - English communication skills 4								20						1
	LV2								20						1
	Group projects								20						1
	Stage								20						1
	<b>TOTAL</b>			<b>28</b>					<b>200</b>						<b>10</b>

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_ DISPENSE D'ASSIDUITE

SEMESTRE 5															
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 -														
	Strategic diagnosis	18		18						60					3
	Organizational behaviour	24		24						80					4
	Data collection for marketing and management	18		18						60					3
UE2	Sales management	24		24						80					4
	UE2 -														
	Stock valuation	12		12						60					3
	Management and accounting control	12		12						60					3
	<b>TOTAL</b>	<b>108</b>		<b>108</b>						<b>400</b>					<b>20</b>

SEMESTRE 5															
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 -														
	Principles of continuous improvement	12		12						80					4
	Social responsibility and business Ethics	12		12						60					3
UE2	UE2 -														
	Guest lectures	15		15						40					2
	LV2									20					1
	<b>TOTAL</b>	<b>39</b>		<b>39</b>						<b>200</b>					<b>10</b>

LICENCE MENTION GESTION PARCOURS BUSINESS ET MANAGEMENT - MODALITES D'EVALUATION\_ DISPENSE D'ASSIDUITE

SEMESTRE 6															
MAJEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 - International HRM and cross-cultural management	24		24					100						5
	Digital marketing	24		24					100						5
UE2	UE2 - Entrepreneurship and innovation	24		24					100						5
	Audit	12		12					100						5
	<b>TOTAL</b>	84		84					400						20

SEMESTRE 6															
MINEURE	Libellé matière	Nombre d'heures			Type d'épreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve Ecrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE1	UE1 - Digitalisation of business processes	24		24					60						3
	Guest lectures	12		12					40						2
	LV2								20						1
	Stage								80						4
	<b>TOTAL</b>	36		36					200						10